

**Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 26 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Véronique BERTHO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation :	19 mars 2018
Nombre de conseillers présents	: 12	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 13	Publication	: 29 mars 2018

**Etaient présents** : Bernard GIARD, Dominique ROUSSELOT, Hervé MICHET de la BAUME, Stéphane CLEMENT, Thomas PERRARD, Yann COCHENNEC, Pierrick THOMAS, Hugues BANNET, Bernadette FLAMENT, Camille LE FLOCH, Corinne TOULME.

**Absente excusée ayant remis pouvoir** : Cécile GUILLOTTE ayant remis pouvoir à Camille LE FLOCH.

**Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir** : Anne-France NAUDIN.

**Absent non excusé** : Jean Joseph LE PAN.

**Secrétaire de séance** : Thomas PERRARD.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire demande qu'une minute de silence soit respectée en mémoire de Monsieur Gérard NAUDIN et l'Abbé Auguste THOMAS, respectivement père et grand-oncle d'Anne-France NAUDIN. Cette minute de silence est également dédiée au Gendarme Arnaud BELTRAME et des trois autres victimes décédées lors de l'attentat du 23 mars 2018 à Trèbes.

**1) COMPTE DE GESTION 2017 – Budgets Principal, Lotissement de Lannivrec, Mouillages et Campings – Budget CCAS pour information**

Les comptes de gestion du receveur de la commune sont des documents de synthèse qui rassemblent tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Un compte de gestion est établi par budget à savoir : le budget principal, le budget relatif aux campings et gîte, le budget lotissement de Lannivrec et le budget mouillages.

Le conseil municipal vote les comptes de gestion 2017 tels qu'ils sont présentés sauf celui du CCAS dont les élus prennent connaissance uniquement pour information ; les données financières du compte de gestion étant identiques aux données comptables établies par la commune et répertoriées dans les comptes administratifs.

**2) COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – Budget Mouillages**

Le compte administratif présente les résultats d'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire de présenter le compte administratif. Par contre, il ne peut prendre part au vote.

Hors de la présence de Madame le Maire, les élus votent à l'unanimité le compte administratif 2017 relatif au mouillage. Les résultats sont les suivants :

### Section de Fonctionnement

* Dépenses	:	4 628.00 euros
* Recettes	:	4 760.00 euros

Résultat 2017	:	+ 132.00 euros
Résultat reporté de 2016	:	- 618.48 euros
Résultat clôture 2017	:	- 486.48 euros

### **3) COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – Budget Lotissement**

Le compte administratif présente les résultats d'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire de présenter le compte administratif. Par contre, il ne peut prendre part au vote.

Hors de la présence de Madame le Maire, les élus votent à l'unanimité le compte administratif 2017 relatif au Lotissement. Les résultats sont les suivants :

### Section de Fonctionnement

* Dépenses	:	176 083.06 euros
* Recettes	:	167 282.72 euros
Résultat 2017	:	- 8 800.34 euros
Résultat reporté de 2016	:	+ 8 800.34 euros
Résultat clôture 2017	:	0.00 euros

### Section d'Investissement

* Dépenses	:	176 083.06 euros
* Recettes	:	176 083.06 euros
Résultat 2017	:	0.00 euros
Résultat reporté de 2016	:	0.00 euros
Résultat clôture 2017	:	0.00 euros

### **4) COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – Budget Campings**

Le compte administratif présente les résultats d'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire de présenter le compte administratif. Par contre, il ne peut prendre part au vote.

Hors de la présence de Madame le Maire, les élus votent à l'unanimité le compte administratif 2017 relatif aux campings. Les résultats sont les suivants :

### Section de Fonctionnement

* Dépenses	:	117 425.97 euros
* Recettes	:	137 192.49 euros
Résultat 2017	:	+ 19 766.52 euros
Résultat reporté de 2016	:	+ 6 631.24 euros
Résultat clôture 2017	:	+ 26 397.76 euros

### Section d'Investissement

* Dépenses	:	61 822.67 euros
* Recettes	:	57 284.00 euros
Résultat 2017	:	- 4 538.67 euros
Résultat reporté de 2016	:	- 6 235.81 euros

Résultat clôture 2017 : - 10 774.48 euros

#### **5) COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – Budget Principal**

Le compte administratif présente les résultats d'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire de présenter le compte administratif. Par contre, il ne peut prendre part au vote.

Hors de la présence de Madame le Maire, le compte administratif est adopté à l'unanimité des élus présents et fait apparaître les résultats suivants :

##### Section de Fonctionnement

* Dépenses	:	972 697.98 euros		
* Recettes	:	1 441 669.68 euros		
		Résultat 2017	:	+ 468 971.70 euros
		Résultat reporté de 2016	:	+ 89 782.11 euros
		Résultat clôture 2017	:	+ 558 753.81 euros

##### Section d'Investissement

* Dépenses	:	410 595.05 euros		
* Recettes	:	587 169.10 euros		
		(dont 1068 : 190 000.00 euros)		
		Résultat 2017	:	+ 176 574.05 euros
		Résultat reporté de 2016	:	- 6 515.93 euros
		Résultat clôture 2017	:	+ 170 058.12 euros

#### **6) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 – Budget Campings**

Le Maire rappelle les résultats de clôture 2017, à savoir :

- Section de Fonctionnement	:	+ 26 397.76 euros
- Section d'Investissement	:	- 10 774.48 euros

Puis le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget primitif 2018 :

- Affectation de 14 397.76 euros au compte R 002 (Recettes de Fonctionnement)
- Affectation de 12 000.00 euros au compte R 1068 (Recettes d'Investissement)

#### **7) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 – Budget Principal**

Le Maire rappelle les résultats de clôture 2017, à savoir :

- Section de Fonctionnement	:	+ 558 753.81 euros
- Section d'Investissement	:	+ 170 058.12 euros

Puis le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget primitif 2018 :

- Affectation de 150 000.00 euros au compte R 002 (Recettes de Fonctionnement)
- Affectation de 408 753.81 euros au compte R 1068 (Recettes d'Investissement)

## **8) BUDGETS PRIMITIFS 2018 : Principal, Campings, Lotissement et Mouillages**

Après examen des trois budgets primitifs 2018 annexes, ceux-ci ont été votés à l'unanimité.

En ce qui concerne le Budget Primitif Principal 2018, une discussion a été engagée par Monsieur Hervé MICHET de la BAUME, Adjoint aux Finances, sur la ligne 2313 intitulée « Construction ». Celui-ci indique qu'il ne votera pas le budget avec la somme dédiée aux travaux de rénovation de la salle de Lannivrec, montant prévisionnel acté par la Commission des Finances du 15 mars 2018 : 419 417.00 euros.

Après une remise en cause du travail des agents administratifs, de la maîtrise d'œuvre actuelle engagée auprès de Goéland Factory et des entreprises, certains élus décident de prévoir un montant correspondant à une étude et à un diagnostic du centre-bourg afin de déterminer quelle orientation prendre pour le devenir de la salle de Lannivrec. Les travaux sont donc suspendus dans l'attente de ces nouvelles études.

Vote du Budget Primitif Principal 2018 :

- POUR : 6                                      - CONTRE : 6                                      - ABSTENTION : 1

Par conséquent, le Budget Primitif Principal 2018 n'est pas validé.

Cette décision entraîne l'annulation des votes des autres budgets primitifs annexes, et suspend également le vote des taux de contributions directes pour l'année 2018.

La Commission des Finances se réunira à nouveau et un nouveau conseil municipal devra se tenir avant le 15 avril 2018.

## **9) COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – Budget CCAS – Pour information**

Madame le Maire fait état des résultats suivants, relatifs à l'exercice 2017 :

### Section de Fonctionnement

* Dépenses	:	4 276.90 euros
* Recettes	:	100.00 euros

Résultat 2017	:	- 4 176.90 euros
Résultat reporté de 2016	:	+ 7 620.60 euros
Résultat clôture 2017	:	+ 3 443.70 euros

La Section d'Investissement ne fait apparaître aucun mouvement, ni en Dépenses, ni en Recettes.

## **10) BUDGET PRIMITIF 2018 – Budget CCAS – Pour information**

Le Conseil Municipal prend connaissance du montant du Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de Locmaria relatif à l'année 2018 :

- Section de Fonctionnement	:	6 247.00 euros (Dépenses et Recettes)
- Section d'Investissement	:	0 euro (Dépenses et Recettes)

**La séance est levée à 20 heures 45.**